

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI LE 5 OCTOBRE 2020 À 20H00 PAR VIDÉO
CONFÉRENCE, À HAMPSTEAD, QUÉBEC.**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général et Mme Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

ABSENT :

Monsieur le conseiller Leon Elfassy

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-240

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **QUE** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-241

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2020 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2020-242

**DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU RESPONSABLE DU PLAN
D'ACTION PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
DE L'HABITATION SUITE À UNE VÉRIFICATION PAR LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

ATTENDU que la commission municipale du Québec a effectué une vérification sur les procédures et normes employées par la division UPBI (Urbanisme);

ATTENDU que la Commission a fait des recommandations pour des améliorations et a demandé que notre division UPBI (urbanisme) produise un plan d'action afin de mettre en vigueur les recommandations faites;

ATTENDU que notre division de l'urbanisme, sous la direction de Monsieur Mario Duchesne, est en train de rédiger le plan d'action mentionné;

ATTENDU qu'un plan d'action est la pierre d'assise pour la prise en charge des recommandations formulées, par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec, dans le cadre de l'audit portant sur notre service UPBI dont le rapport a été publié, et que, sur une base volontaire et à la

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

demande de la Ville de Hampstead, le responsable désigné du plan d'action peut-être accompagné par la direction régionale de Montréal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action ;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** Monsieur Mario Duchesne soit autorisé à produire le plan d'action pour et au nom de la Ville de Hampstead et ce sous l'approbation du document final par le Directeur général;
- **QUE** la Ville de Hampstead demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la direction régionale de Montréal accompagne le responsable désigné du plan d'action pour l'élaboration et la réalisation de celui-ci.

Adoptée

2020-243

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1001-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1001-5 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** le Règlement n° 1001-5 modifiant le Règlement n° 1001-2 concernant le zonage.

Adoptée

2020-244

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1025 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORALE DE LA VILLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet du Règlement n° 1025 règlement sur la rémunération du personnel électoral de la Ville sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1025 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

DE différé cette résolution a une prochaine réunion de conseil.

Adoptée

2020-245

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1025 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORALE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1025 règlement sur la rémunération du personnel électoral de la ville et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- **D'ADOPTER** le projet de Règlement n° 1025 règlement sur la rémunération du personnel électoral de la ville.

DE différé cette résolution a une prochaine réunion de conseil.

Adoptée

2020-246

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCU RÉGULIER DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CCU DU 29 SEPTEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose les procès-verbaux de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 14 septembre 2020 et de la séance spéciale du 29 septembre 2020

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-247

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN GRANVILLE, LOT NO. 2 088 922, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la construction d'une maison unifamiliale détachée située au **30, chemin Granville** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit **refusé** à la recommandation du CCU. La construction n'est que partiellement conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-248

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 149, CHEMIN FINCHLEY, LOT N° 2 089 131, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la modification des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **149, chemin Finchley** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit **approuvée** à la recommandation du CCU. Le projet propose est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-249

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE AVANT POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 20, CHEMIN BELSIZE, LOT N° 2 089 516, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- **QUE** la modification de la façade avant pour une maison unifamiliale détachée située au **20, chemin Belsize** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit différer à la recommandation du CCU. La construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-250

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE SITUÉE AU 5616, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 400, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Buding, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** l'autorisation pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale jumelée située au **5616, chemin Queen-Mary** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-251

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 9, PLACE HARLAND, LOT N° 2 089 243, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Buding, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** l'autorisation pour la modification de la façade arrière pour une maison unifamiliale détachée située au **9, place Harland** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et est conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-252

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE JUMELÉE DANS LA MARGE ARRIÈRE AINSI QUE DANS LA MARGE GAUCHE SITUÉE AU 51, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 089 011, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Buding, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** l'autorisation pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale jumelée dans la marge arrière ainsi que dans la marge gauche située au **51, chemin Thurlow** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit refusée à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

2020-253

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 49, CHEMIN HOLTHAM, LOT N° 2 090 049, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller et RÉSOLU :

- **QUE** l'autorisation pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **49, chemin Holtham** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit **refusée** à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est pas conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-254

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE AGRANDISSEMENT SUR LA FAÇADE ARRIÈRE D'UNE MAISON BI-FAMILIALE JUMELÉE SITUÉE AU 6060, MACDONALD ROAD, LOT N° 2 088 469, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** l'autorisation pour une agrandissement sur la façade arrière d'une maison bi-familiale jumelée située au **6060, chemin Macdonald** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit **différée** à la recommandation du CCU. La construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

DE différé cette résolution a une prochaine réunion de conseil

Adoptée

2020-255

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DEUX DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE 28, CHEMIN BELSIZE, LOT N° 2 089 681, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2), (RÈGLEMENT PIIA N° 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage n° 1001-2;

- 1- à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latéral gauche à 2.4m (7.87 pieds) au lieu de 2.77m (9.08 pieds)
- 2- à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 2.64m (8.66 pieds) au lieu de 2.77m (9.08 pieds)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 septembre 2020, a recommandé **d'approuver** la demande pour des dérogations mineures;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la demande des dérogations mineurs au Règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **28, chemin Belsize** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 28, chemin Belsize.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit.

Adoptée

2020-256

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES MODIFICATIONS DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 24, CHEMIN GRANVILLE, LOT N° 2 088 919, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** l'autorisation pour une modification sur la façade arrière d'une maison uni -familiale détachée située au **24, chemin Granville** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre 2020 soit approuver à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-257

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DEUX DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE 3, CHEMIN BARONSCOURT, LOT N° 2 089 319, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2), (RÈGLEMENT PIIA N° 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latéral gauche à 5.75m (18.9 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds)
2. à l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 2.09m (6.86 pieds) au lieu de 4.99m (16.4 pieds)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 septembre 2020, a recommandé **d'approuver** la demande pour des dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la demande des dérogations mineurs au Règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **3, chemin Baronscourt** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

29 septembre 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 3, chemin Baronscourt.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit.

Adoptée

2020-258

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE 4 CHEMIN ALBION, LOT N° 2 089 555, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2), (RÈGLEMENT PIA N° 775) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de la dérogation mineure du Règlement de zonage n° 1001-2;

1. à l'article 118, afin de permettre, dans la cour avant, la largeur combinée de l'entrée véhiculaire et l'accès piétonnier à 8.78 m (28.8 pieds) aux lieux de 7.32 m (24 pieds)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 septembre 2020, a recommandé *d'approuver* la demande pour la dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la demande de la dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **4, chemin Albion** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2020 soit approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure pour un projet situé au 4, chemin Albion.

Aucune intervention selon les documents reçus par le greffier par écrit.

Adoptée

2020-259

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE AGRANDISSEMENT SUR LA FAÇADE ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5697, CHEMIN QUEEN MARY, LOT N° 2 089 436, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** l'autorisation pour une agrandissement sur la façade arrière d'une maison unifamiliale détachée située au **5697, chemin Queen-Mary** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 septembre

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2020 soit approuver conditionnellement à la recommandation du CCU aux conditions suivantes;

- Les fenêtres au deuxième étage devraient être plus larges et mieux centrées par rapport aux fenêtres du rez-de-chaussée;
- La portion droite du toit sur l'élévation arrière devrait être modifiée pour mieux s'intégrer au design du côté gauche du toit;

Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est pas conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-260

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DU PERRON AVANT POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 32, CROISSANT ALDRED, LOT N° 2 089 668, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** l'autorisation pour la modification du perron pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **32, *croissant Aldred*** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2020 soit différé à la recommandation du CCU. Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-261

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 98, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 089 441, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** l'autorisation pour l'agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au **98, *chemin Thurlow*** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2020 soit approuver conditionnellement à la recommandation du CCU aux conditions suivantes;
 - La maçonnerie proposée aux coins des murs devrait être évitée;
 - Des éléments décoratifs pourraient être ajoutés sur le toit côté du côté gauche;
 - Des moulures décoratives devraient être ajoutées pour s'intégrer à la façade avant;

Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-262

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DU PERRON AVANT POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

SITUÉE AU 267, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N° 2 090 089, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** l'autorisation pour la modification du perron pour une maison unifamiliale détachée située au **267, croissant Netherwood** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2020 soit **approuver** selon les nouveaux plans reçus le 5 octobre 2020, et ce nonobstant la décision du CCU de **différé**.

Le projet proposé est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement conforme au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-263

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **QUE** la liste des déboursés pour la période du 16 août 2020 au 15 septembre 2020, au montant de **1, 672 646, 63 \$**, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-264

APPROBATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE M. JAMES CARIGNAN À TITRE « D'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un inspecteur des bâtiments, groupe de traitement 10;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de M. JAMES CARIGNAN pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **M. JAMES CARIGNAN** à titre « **d'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS** » sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-265

APPROBATION DE LA PROLONGATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. FAROUK NEEMÉ À TITRE DE « CONTREMAÎTRE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a requis l'embauche temporaire d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines ont recommandé l'embauche de Monsieur **FAROUK NEEMÉ** pour combler ce poste du 4 mai au 4 septembre 2020;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a recommandé la prolongation du contrat d'embauche jusqu'au 13 novembre 2020 dû au contrat de réparation des trottoirs;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **D'APPROUVER** la prolongation de l'embauche contractuelle de Monsieur **FAROUK NEEMÉ** à titre de « **CONTREMAÎTRE** » jusqu'au 13 novembre 2020, et ce aux conditions décrites dans le contrat signé le 22 avril 2020 par Monsieur Neemé et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel « **Personnel** » détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

Adoptée

2020-266

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME AVIANN LEWIS-MORRIS À TITRE " D'AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE - TRAVAUX PUBLICS"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau auprès du service des travaux publics à titre de personnel additionnel temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef des opérations des travaux publics et la conseillère des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME AVIANN LEWIS-MORRIS** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **MME AVIANN LEWIS-MORRIS** à titre "**d'AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE**" auprès du service des travaux publics, pour une période n'excédant pas six (6) mois débutant le 12 octobre 2020; sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-267

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **D'AJOURNER** la présente séance du conseil à 21h19.

Adoptée